

Règlement EPS : pour la réussite et la sécurité de tous

- **ASSIDUITE** = pratique physique + investissement dans les rôles (acquérir des compétences sociales et méthodologiques : juger , observer, s’organiser en groupe)



PRESENCE OBLIGATOIRE EN COURS POUR TOUS

<i>Élève inapte total</i>	Sera évalué par une appréciation concernant les rôles qu’il aura tenu en cours.
<i>Élève inapte partiel</i>	Sera noté sur ce qu’il est capable de faire ; chaque année des élèves sont notés en inaptitude partielle aux examens avec des aménagements et sont très bien notés.
Dans tous les cas le CERTIFICAT MEDICAL doit être remis en mains propres au professeur lors du cours ! <i>Voir certificat type (à télécharger sur le site nd-sf ou mail EPS) Certificat obligatoire le jour de l’évaluation !</i>	
<i>Un élève n’ayant pu voir le médecin (douleur trop récente)</i>	L’élève vient avec ses affaires de sport : -Soit l’élève à un mot d’inaptitude des parents et selon l’appréciation du professeur l’élève prendra en charge différents rôles participatifs lors du cours. -Soit il n’a pas de mot, il se met en tenue ,fait l’échauffement et voit avec le professeur ce qu’il peut faire ou pas. Attention cette inaptitude est ponctuelle ; un certificat médical est nécessaire si l’inaptitude persiste.

- **INSTALLATIONS**



Le règlement de l’école s’applique dans tous les lieux fréquentés en EPS, les élèves doivent respecter les installations Une attitude respectueuse et calme est aussi attendue dans les vestiaires comme dans la rue (portable interdit).

L’élève doit toujours avoir son carnet avec lui.

Au lycée, les élèves se rendent et reviennent des installations seuls. Le temps de trajet peut se dérouler pendant les récréations ou pendant le temps de la séance en autonomie. L’enseignant n’est alors pas responsable de l’élève à ce moment précis.

Au collège, les élèves partent depuis l’école avec le professeur vers les installations.

En fin de matinée pour les externes ou d’après midi pour tous, les élèves peuvent partir directement des installations en remplissant une autorisation. *Fiche à demander auprès du professeur d’EPS ou à télécharger (site ou mail EPS)*

- **TENUE EPS**

Porter une tenue spécifique et adaptée pour le sport est nécessaire pour l’hygiène et la sécurité.

Les élèves se changeront avant et après la pratique. **LES ELEVES NE PEUVENT PAS RESTER EN SURVETEMENT DANS L’ETABLISSEMENT**

Matériel obligatoire :

Short ou survêtement /t-shirt/ chaussures de sport (pas de baskets de ville !)

+ gourde et stylo marqués au nom de l’élève (éviter bouteille plastiques)

Pratique en extérieur	Kway, gants, écharpes, casquette, crème solaire= prévoir de s’adapter aux conditions météorologiques car la pratique sera maintenue dehors dans la limite du raisonnable.
Pratique en intérieur	Prévoir une paire de baskets propre (dans un sac à part) pour le gymnase voltaire. Pour certaines activités la pratique se fera en chaussettes sur les tapis.



Sécurité : Les bijoux seront retirés (risque de blessure et d’être endommagés), cheveux longs attachés, gourde obligatoire (Les élèves devant toujours être sous la surveillance de l’enseignant, ceux-ci ne seront pas autorisés à quitter la salle pour se rendre aux toilettes pour boire pendant le cours.)

Signature élève :

Signature parents: